



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### soutien scolaire

Question écrite n° 124992

#### Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le véritable marché que représentent les cours de soutien scolaire proposés par des sociétés privées. Plusieurs enquêtes ont montré des dysfonctionnements graves dans le recrutement des « professeurs » et le suivi des élèves dont les parents payent pourtant, parfois, de fortes sommes pour cet accompagnement. Le ministère a mis en place des heures de soutien scolaire qui sont assurées par des enseignants de l'éducation nationale au sein des établissements. Mais la demande des familles reste très forte et elles se trouvent confrontées à une vraie jungle sans aucune possibilité de contrôle des prestataires de services. Ne serait-il pas possible d'imaginer la mise en place d'un label au cahier des charges strict, voire d'un agrément qui permettrait aux familles d'être plus sereines dans leur recherche ? Il lui demande de bien vouloir préciser quelle est sa position en la matière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Ménard](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124992

**Rubrique :** Services

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13215

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)